



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Indemnisation

Question écrite n° 39975

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur la situation des rapatriés et la question de leur indemnisation. Il souhaite pouvoir recevoir l'assurance qu'une réunion des principales associations de rapatriés soit organisée le plus rapidement possible afin de dresser un bilan de la loi de 1987 accordant un complément à la loi de contribution à l'indemnisation du 15 juillet 1970, modifiée en 1978. Il le remercie également de bien vouloir lui faire savoir s'il entre dans les intentions du Gouvernement, à l'occasion de l'examen des ajustements qu'il conviendrait de porter au règlement de l'indemnisation des rapatriés, de prendre en compte leurs conditions de retour souvent dramatiques.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est informé que la consultation des principales associations de rapatriés, visant à établir un bilan de l'exécution de la loi no 87-549 du 16 juillet 1987, se poursuit actuellement. C'est à l'issue de cette consultation qu'une réunion des associations représentatives des rapatriés sera organisée afin d'étudier les ajustements qui pourraient être apportés à l'exécution de cette loi.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39975

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : relations avec le parlement

Ministère attributaire : relations avec le parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3220

Réponse publiée le : 8 juillet 1996, page 3698